

Le 26/06/2018  
M. le Préfet de la Haute-Marne

**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES**

**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

relatif à la demande présentée par

les communes de Langres et Saints-Geosmes qui présentent une demande de modification des limites territoriales entre Langres et Saints-Geosmes

**OBJET DE L'ENQUÊTE :**

Modification des limites territoriales entre Langres et Saints-Geosmes

**ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :**

Arrêté préfectoral n° 52-2025-12-00133 du 23 décembre 2025 de la Préfète de la Haute-Marne

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Monsieur Dario ZUGNO

**DURÉE DE L'ENQUÊTE : 17 jours**

date : **du mardi 13 janvier 2026 à 9h00 au jeudi 29 janvier 2026 à 18h00**

**REGISTRE D'ENQUÊTE :**

Il comporte ~~07~~ feuillets non mobiles, cotés et paraphés, destiné à recevoir les observations du public. Ces dernières peuvent aussi être adressées, par écrit, au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Langres (siège de l'enquête).

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :**

Ils seront tenus à la disposition du public, dès leur réception, en mairie de Saints-Geosmes et à la Préfecture de la Haute-Marne, ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Marne.

**RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur tiendra les permanences **à la mairie de SAINTS-GEOSMES :**

- le mardi 13 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 21 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 29 janvier 2026 de 15h00 à 18h00

Le 13/01/26 à 9<sup>4</sup><sub>00</sub> heures a été ouvert le présent registre.

Le commissaire enquêteur

OBSERVATIONS DE M. ~~atome~~ Bosio Jean-Luc

① demandant la route de l'incident

Saints-Géosmes

le jeudi 13 janvier 2026 à 10<sup>h</sup> 30

Nous sommes propriétaires d'un pavillon  
situé au Sud du futur terrain de la  
caserne de gendarmerie

Nous venons vous voir pour avoir des éléments  
sur la future construction.

En effet nous nous intéressons au futur  
village et de l'implantation des bâtiments  
et locaux.

Le Commissaire Enquêteur nous a indiqué  
que pour l'instant il n'y a aucun plan  
d'arrêté et que l'enquête ne concerne que  
la recherche de terrain.

Nous avons également en confirmation que notre  
pavillon reste avec la commune de Saints-Géosmes  
et que la future gendarmerie sera avec la commune  
de LANGRES.

*Bosio. H*

② Michel CARME 4 rue de Somme Saint-Germain

le 21 janvier 2026

Je suis convaincu de la nécessité de construire une nouvelle caserne  
de gendarmerie. Convaincu également que l'emplacement proposé  
est idéal et parfaitement adapté aux besoins.

Je comprends très bien que la municipalité de Langres soit attachée  
à ce que la caserne de gendarmerie reste sur son territoire.

Cependant, vu avec un certain recul, un changement de dénomination

éventuel de la Compagnie de Gendarmerie me paraîtrait être une incidence sur le fonctionnement quotidien des services de Gendarmerie, dont chacun peut apprécier l'efficacité en toutes circonstances.

PZ

③ Théâtre Humbert

5 rue des Sources  
59200 S<sup>e</sup> Jeumont

le 28/01/26 à 17h

je vous remets un document précisant mon ressenti par rapport au projet de la gendarmerie -

Après conversat<sup>on</sup> j'ai reçus de bons arguments que j'ai compris - Néanmoins je n'y adhère pas totalement. Mais je m'incline -

JF

④ Jacky RAUGRAS Maire de Sain<sup>t</sup>-Quentin 29/01/26 17h29

Ce projet de gendarmerie sur le secteur 1 AVM zone militaire est un aboutissement de longues années de réflexion cela en étroite collaboration avec tous les services de l'Etat et particulièrement le groupement de gendarmerie de la Haute. Arne.

Ce projet est situé dans un secteur hautement stratégique militaire parlant, accès rapide par la D97 et D122 ainsi que sur la zone commerciale du Sud Haut. Arne que sur les quartiers de la citadelle.

Une étude de faisabilité attribuée à un bureau d'études spécialiste va diminer courant février pour traiter les différentes problématiques liées aux accès, aux réseaux et aux scénarios possibles pour l'habitat et l'administration

JF



1 Juillet

Th. HUBLOT

s<sup>te</sup> Geomes

je ne suis pas d'accord avec  
le projet proposé -

une gendarmerie nationale, un hôpital  
sont de la compétence de l'Etat -  
Mais depuis un semblant de décen-  
tralisation, toute le monde fait  
n'importe quel - Pas grave, on  
augmente les impôts -

c'est inadmissible que s<sup>te</sup> Geomes  
achète et défriche un Terrain et  
le cède à Langres pour 1 euro sym-  
bolique -

La gendarmerie actuelle n'est  
sans doute plus à la bonne place  
mais si Langres tient à ce qu'elle  
soit construite sur son territoire  
il y a encore de la place aux  
casernes, ou à l'ancien hôpital, ou

~~2026~~  
sur le terrain libéré par la  
démolition de la Banane -

Votre projet place un petit  
morceau de Langres au milieu  
de St Géomes -

Comment seront nos festivités  
ce sera compliqué !

Il est vrai que pourquoi faire  
simple quand on peut faire  
compliquer ?

cette lettre ne servira à rien  
mais elle m'a sauté !

Fait le 26 Janvier 2026 -

Hélène Blot

Le 29/01/26 à 18 heures,

le Cé

le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, Jean Zigno déclare clos le registre qui a été mis à la disposition du public pendant 14 jours consécutifs,

du 15/01/26 au 29/01/26,

de 9<sup>h</sup> heures à 18<sup>h</sup> heures

et

de            heures à            heures.

Les observations ont été consignées au registre par 04 personnes,  
(pages n°3 à 4)

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - lettre en date du 28/01/26 de M<sup>me</sup> Thérèse H. J. A. B. T.
2. - lettre en date du ..... de M.....
3. - lettre en date du ..... de M.....
4. - lettre en date du ..... de M.....